



Avant d'entreprendre tout travail de conception ou planification, il est recommandé d'élaborer pour le projet une stratégie en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) au travail et de la consigner dans un plan SPS.

Le plan de sécurité et protection de la santé doit servir de base à l'identification et la gestion des risques de santé et de sécurité au travail. Le client ou le promoteur du projet doit, conjointement avec le concepteur et l'entrepreneur, élaborer la stratégie, rédiger et tenir à jour le plan tout en veillant à sa mise en œuvre.

Le creusement de tunnels s'accompagne des risques associés au secteur de la construction en général, ainsi que des risques spécifiques à l'environnement des tunnels, et le plan de sécurité et protection de la santé doit donc être élaboré par du personnel compétent dans ce domaine.

Pour être efficace, la planification des mesures d'identification et de gestion des risques de sécurité et protection de la santé doit commencer dès le stade de la conception du projet. Il convient de surveiller la mise en œuvre des mesures au stade de la construction afin de pouvoir les réviser, si nécessaire.

Le plan doit également définir en détails les procédures d'urgence, ainsi que les installations de bien-être et de premiers secours. Un exemplaire du plan de sécurité et protection de la santé doit être accessible à tous sur le site.

Les principaux risques à prendre en compte dans le plan sont couverts de manière détaillée dans les sections suivantes.

Les phases de conception et planification de tous les projets de creusement de tunnel doivent bénéficier de ressources adéquates en termes de financement, personnel et délai.

Les ressources (argent, expertise et temps) allouées à la conception et planification ainsi qu'à l'investigation du sol et l'interprétation des résultats doivent permettre de faire un choix éclairé concernant les méthodes d'excavation et de revêtement et une planification plus efficace et sûre des méthodes de constructions.